



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR
ET DES OUTRE-MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rapport du Jury
Examen professionnel de contrôleur de classe supérieure des services techniques
au titre de l'année 2023**

La participation à la session 2023 de l'examen professionnel pour l'accès au grade de contrôleur de classe supérieure des services techniques du ministère de l'Intérieur est en nette progression par rapport aux années précédentes. Avec 33 % de candidats présents en plus, cette session offrait 20 postes à pourvoir.

	Hommes	Femmes	Total
Inscrits	70	19	89
Présents	65	17	82
Admissibles	14	6	20
Inscrits s/liste complémentaire	0	0	0
Candidats recrutés	14	6	20

Les candidats avaient la possibilité de choisir l'une des spécialités suivantes : armement, automobile, bâtiment, hébergement restauration ou logistique.

La résolution des cas pratiques par spécialité a été plutôt bien comprise. La partie technique ne pose pas de difficulté particulière. La rédaction, l'analyse du fonds documentaire et sa restitution ainsi que l'organisation de la copie par la présence et la clarté d'un plan différencient les bonnes compositions des moyennes. Le style administratif est respecté indifféremment. Même si une synthèse était attendue, le formalisme demandé était la rédaction d'un compte-rendu reprenant les codes d'un courriel.

Spécialité armement : (3 candidats)

Pour la spécialité armement, il y a eu trois candidats et trois copies différentes. En règle générale, le fond du sujet a été compris mais les copies manquaient de précision dans leur analyse et de connaissances techniques pour certaines, les candidats ont présenté l'analyse demandée comme une note et malgré les documents fournis sur lesquels ils pouvaient s'appuyer ou utiliser en comparaison, ils n'ont pas su les exploiter pleinement et ont rédigé sans vraiment faire de plan. Les parties de texte retenues n'ont pas été développées et les réponses ne sont pas vraiment argumentées ni appuyées.

Pour la deuxième partie du sujet, les photos n'ont pas été exploitées et peu de candidats connaissent ou alors n'ont pas su utiliser la table balistique pour justifier leur choix de la distance de réglage. Aucun d'entre eux n'a pu répondre à la dernière partie technique prévue pour les départager.

Spécialité automobile : (14 candidats)

Dans l'ensemble, les candidats de la spécialité présentaient des connaissances techniques correctes. Toutefois, les copies rendues n'ont pas complètement respecté les consignes contenues dans le sujet.

Hormis certaines d'entre elles, la qualité rédactionnelle était correcte.

Indifféremment, le fonds documentaire a été exploité ce qui a permis aux candidats de se démarquer en restituant des propositions d'organisation pertinentes. En revanche, seules les meilleures copies ont pris en compte l'ensemble des aspects réglementaires. Ce dernier point permet aux candidats de mettre en valeur leurs compétences techniques et témoigne de leur parfaite maîtrise de leur environnement professionnel.

La qualité rédactionnelle est globalement conforme aux attendus pour la réussite de cette épreuve.

Spécialité bâtiment : (33 candidats)

Beaucoup de disparité entre les candidats, personne n'a rendu de copie parfaite et complète.

Les candidats ont dans cette spécialité un niveau disparate et aucun parmi eux n'a produit une copie complète et parfaite.

Les candidats sont des techniciens et rencontrent des difficultés de rédaction et de synthèse dans une majorité de copie.

L'analyse des documents, est très généralement très bonne sur les parties techniques. Mais des candidats vont trop dans le détail et se retrouvent hors sujet. Pour l'analyse de texte administratif, certains se contentent de recopier sans analyse, d'autres essayent de tirer les éléments sans les comprendre. Ils se limitent à leur domaine, sans appréhender l'ensemble.

Le sujet n'a pas toujours été compris. En effet, à la suite sans doute d'une mauvaise lecture, des candidats ont relié les deux parties qui étaient distinctes, se mettant de fait en difficulté.

Néanmoins peu de copies sont totalement hors sujet.

Amélioration :

- La synthèse. Des copies dépassent parfois les 8 pages. Les candidats qui développent fortement et inutilement, prennent un risque important de réponses fausses voire contradictoires.

- Le plan. La très grande majorité des candidats a répondu aux questions sans transition. Les questions étant dans l'ordre du plan cela leur aurait permis de rester organisés.

Spécialité hébergement restauration : (4 candidats)

Le sujet a été bien compris par les candidats. Deux copies ont été supérieures aux deux autres.

Le sujet étant assez ouvert, le rendu a été quelque peu brouillon. Néanmoins, les réponses ont parfois été réellement pertinentes. La problématique de la gestion des déchets mérite d'être prise en compte mais elle nécessitera d'approfondir les connaissances.

Spécialité logistique : (28 candidats)

Dans l'ensemble le sujet a été bien compris, dégageant quatre profils différents.

Les candidats, ayant obtenu une note supérieure à 14 ont bien appréhendé la problématique du cas pratique et ont su répondre tant aux attentes de synthèse que de formalisme administratif demandé (compte-rendu par courriel).

Les candidats ayant obtenu une note entre 14 et 12,5 ont bien compris le sujet et utilisé la documentation. Les réponses sont néanmoins trop succinctes, la partie calcul et les tableaux restent incomplets.

Pour les candidats dont la note se situe entre 8 et 12,5, la pratique de la synthèse, de l'utilisation du fonds documentaire ainsi que la qualité rédactionnelle ont besoin d'être consolidées. Une organisation du temps plus efficace aurait certainement permis de meilleurs résultats car de bonnes démarches ont été constatées.

S'agissant des copies dont les notes sont inférieures à 8, elles démontrent soit un manque de connaissances soit un manque d'implication et de préparation à cet examen.

Christophe ARDOIN

Président du jury